COLLÈGE
SAINT-HILAIRE

ANNÉE SCOLAIRE **2026-2027**

PLAN DE LUTTE contre l'intimidation et la violence

VERSION ABRÉGÉE

Définitions pour une compréhension commune

Conflit : Mésentente ou désaccord entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue, les mêmes valeurs ou les mêmes intérêts. Il n'y a aucune victime même si les personnes peuvent se sentir perdantes. Un conflit peut se régler par la négociation ou la médiation.

Violence : Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. (*LEP, art. 9*)

Intimidation : Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non, à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. (*LEP, art. 9*)

Violence à caractère sexuel : Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle, incluant toute inconduite à connotation sexuelle non désirée.

PORTRAIT DE LA SITUATION

- **Un climat scolaire globalement sain et sécuritaire** - Les élèves expriment un bon sentiment d'appartenance et des relations positives avec les adultes du Collège.
- **Une équipe éducative engagée et proactive** - Le personnel intervient rapidement, de manière cohérente, et demeure accessible pour soutenir les élèves.
- **Une culture de prévention bien établie** - Les ateliers, les activités éducatives et la présence active des adultes contribuent à maintenir un environnement respectueux et inclusif.
- D**es enjeux ciblés à accompagner davantage** - Quelques défis observés dans les interactions en ligne et des besoins plus marqués au premier cycle confirment l'importance de poursuivre le développement des compétences relationnelles et de la citoyenneté numérique.

PRIORITÉS 2026-2027

1. **Renforcer les compétences socioémotionnelles** Développer l'empathie, la communication respectueuse, la gestion des émotions et la résolution pacifique des conflits.
2. **Intensifier les actions préventives au premier cycle** Offrir un accompagnement accru et des interventions ciblées pour soutenir les élèves dans leurs relations et comportements.
3. **Promouvoir une citoyenneté numérique responsable** Sensibiliser aux comportements en ligne, à la cyberintimidation, au respect et à la protection de la vie privée.
4. **Maintenir une intervention rapide et cohérente** Assurer un suivi rigoureux des situations, soutenir les élèves concernés et préserver un climat scolaire sain et sécuritaire.

MESURES DE PRÉVENTION

- Ateliers sur le respect, la communication et la résolution de conflits.
- Rappel de la politique sur l'usage éthique des médias sociaux et sensibilisation à la « nétiquette ».
- Formation au personnel sur la détection et l'intervention en cas d'intimidation.
- Activités éducatives pour promouvoir l'inclusion et la diversité.
- Ateliers de sensibilisation sur le consentement, les relations saines et la sécurité en ligne.

Collaboration avec les parents

- Communication rapide en cas de situation d'intimidation ou de violence.
- Invitation aux parents à collaborer avec l'école pour assurer le bien-être de leur enfant.
- Formulaire de dénonciation disponible sur le portail et le site web du Collège (code de vie)
- Envois de courriels informatifs tout au long de l'année.

Confidentialité

- Les situations sont traitées de manière confidentielle.
- Les informations relatives aux élèves impliqués ne sont partagées qu'aux personnes autorisées.
- Les parents d'une victime ne sont pas informés des sanctions imposées à un autre élève.

Modalités de signalement ou de plainte

- **Parler à un adulte de confiance, à la direction ou à une TES.**
- **Utiliser le formulaire confidentiel** (disponible sur le portail ou sur le site web du Collège).
- **Contacter une TES ou la direction des services aux élèves :**
  - Sarah-Eve Lacoste (1er cycle) : tes-1ercycle@csh.qc.ca
  - Anne Hefnawy (2e cycle) : tes-2ecycle@csh.qc.ca
  - Guillaume Marcoux : dse@csh.qc.ca 450-467-7001
- **Violence à caractère sexuel (VACS)** : En plus de la procédure habituelle, il est aussi possible d'effectuer directement un signalement ou de formuler une plainte au protecteur régional de l'élève, verbalement ou par écrit (LPNE, art.33, par. 2). Ce signalement est traité de façon urgente par le protecteur régional de l'élève.
  - Notez que la personne victime de VACS ou ses proches peuvent en tout temps signaler la situation à la police ou à la direction de la protection de la jeunesse (DPJ), que vous ayez ou non rapporté la situation à l'établissement scolaire ou au protecteur régional de l'élève. Les signalements et les plaintes adressées à l'établissement scolaire ne se substituent pas au travail des corps policiers et de la protection de la jeunesse.

En cas d'insatisfaction :

- Responsable du traitement des plaintes du Collège : dse@csh.qc.ca
- Protecteur régional de l'élève : 1-833-420-5233 | plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca

Actions à prendre lorsqu'un acte de violence ou d'intimidation est constaté

ACTIONS IMMÉDIATES

- Le premier adulte témoin intervient rapidement pour assurer la sécurité de tous.
- L'élève victime est pris en charge dans un espace calme et rassurant.
- Les témoins sont identifiés et écoutés.
- L'élève instigateur est rencontré sans délai par la direction afin d'obtenir un arrêt d'agir, prévenir toute escalade ou récidive.

*Dans le cas d'un dossier d'élève qui serait judiciarisé, le Collège s'engage à collaborer avec les autorités policières et judiciaires compétentes et adaptera ses mesures et interventions internes en fonction des recommandations émises par ces autorités.

MESURES DE SOUTIEN ET D'ENCADREMENT

Pour l'élève victime :

- Rencontre avec une éducatrice spécialisée (Sarah-Eve Lacoste ou Anne Hefnawy, selon le cycle).
- Mise en place de mesures de soutien adaptées (accompagnement, ajustements scolaires, suivi psychologique si nécessaire).
- Communication avec les parents pour les informer des démarches entreprises.
- Suivi régulier pour s'assurer du bien-être de l'élève.

Pour l'élève instigateur :

- Rencontre avec une éducatrice spécialisée et/ou la direction.
- Sensibilisation à la portée de ses gestes et réflexion sur les conséquences.
- Engagement formel de collaboration signé avec les parents.
- Participation à des activités éducatives ou de réparation, selon les besoins.

SANCTIONS POSSIBLES

Les sanctions sont appliquées de manière progressive et éducative, en tenant compte de la gravité, de la fréquence et du contexte :

- Geste de réparation ou médiation supervisée.
- Intervention éducative ciblée.
- Limitation de certains privilèges ou activités.
- Suspension interne ou externe selon la situation et les besoins d'encadrement.
- Référence à des services spécialisés si nécessaire.
- Dans les cas les plus graves ou en situation de récidive, une mesure disciplinaire pouvant aller jusqu'au renvoi de l'élève peut être envisagée conformément au code vie du Collège.
- Ces mesures peuvent être combinées et adaptées selon la nature de la situation, l'âge de l'élève et les besoins identifiés.

SUIVI

- Un suivi est assuré par les services complémentaires
- Les parents sont informés des démarches entreprises, dans le respect de la confidentialité.
- Une réévaluation est effectuée en cas de récidive pour ajuster les interventions.
- Toutes les interventions sont consignées dans le dossier de l'élève.

Ressources

Pour toute situation préoccupante :

Éducatrices spécialisées :

- Sarah-Eve Lacoste – 1er cycle (tes-1ercycle@csh.qc.ca)
- Anne Hefnawy – 2e cycle (tes-2ecycle@csh.qc.ca)

Personne ressource au climat scolaire : Gabrielle Poirier - gpoirier@csh.qc.ca
Direction des services aux élèves : Guillaume Marcoux – dse@csh.qc.ca | 450-467-7001
Service de police : Régie intermunicipale Richelieu-Saint-Laurent – 450-922-7001
Tel-Jeune : 1 800 263-2266/ 514 600-1002
Jeunesse J'écoute : Par texto : Texte PARLER au 686868 Tél : 1 800 668-6868
DPJ : 1-800-361-5310
Info-social : 811
CLSC des Patriotes Beloeil : 450 536-2572
Ligne Parents : 1-800-361-5085 | www.ligneparents.com
Protecteur national de l'élève : 1-833-420-5233 | info@pne.gouv.qc.ca
Dénoncer une situation au Protecteur de l'intégrité en loisir et sport : plaintes.pils@pils.gouv.qc.ca 1 888 812-4191

SOUTIEN JURIDIQUE

- **Commission des services juridiques** : 1-800-842-2213 www.csj.qc.ca
- **Clinique juridique Juripop** : Accompagnement juridique abordable ou gratuit (violence conjugale, logement, etc.) www.juripop.org
- **Centre de justice de proximité Montérégie** : Aide juridique gratuite pour mieux comprendre ses droits. www.justicedeproximite.qc.ca/centres/monteregie/ ou 579 723-3700

SOUTIEN AUX VICTIMES

- **CAVAC** - Centre d'aide aux victimes d'actes criminels www.cavac.qc.ca ou 450-922-7001 #394
- **CALACS** - Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuelle : 450-616-8580 ou info@calacslongueuil.org
- **Programme Rebâtir** - Consultation juridique sans frais pour les personnes victimes de violence sexuelle et de violence conjugale www.ivac.qc.ca/rebatir ou 1-833-REBÂTIR
- **Fondation Marie-Vincent** - Spécialisée dans l'accompagnement des enfants et adolescents victimes de violence sexuelle. www.marie-vincent.org , info@marie-vincent.org ou 514 285-0505

Date d'adoption du plan de lutte par le Collège :
30 octobre 2025

Nos valeurs

COLLÈGE SAINT-HILAIRE